

BRÈVES ÉCONOMIQUES

Afrique de l'Est et de l'Océan Indien

Semaine du 29 septembre au 3 octobre 2025

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE NAIROBI

EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES ÉCONOMIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION
(ADDIS ABEBA, DAR ES SALAM, KAMPALA, TANANARIVE)

Faits marquants

- ❖ **Régional** : Expiration de l'AGOA
- ❖ **Éthiopie** : Signature d'un plan d'action avec la Russie pour la construction d'une centrale nucléaire
- ❖ **Madagascar** : Dissolution du gouvernement sur fond de tensions sociales

LE CHIFFRE A RETENIR

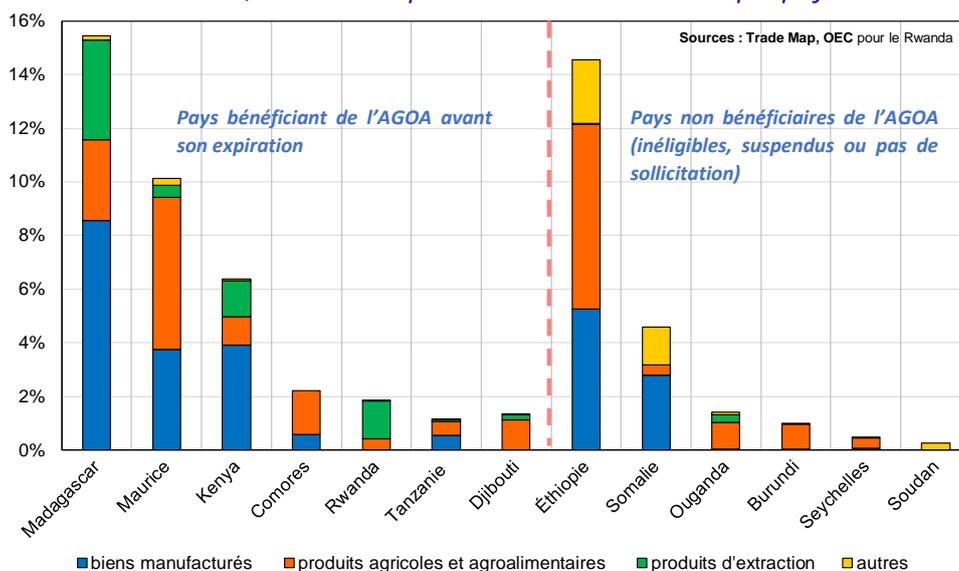
4,8 %

AEOI : PART DES EXPORTATIONS (EN VALEUR) DE LA REGION A DESTINATION DES ETATS-UNIS EN 2024

Le graphique de la semaine

AEOI : dépendance des exportations vers les États-Unis

- en 2024, en % des exportations totales de chaque pays -



Les exportateurs de la région restent globalement relativement peu dépendants du marché américain (cf. graphique). Toutefois, pour certains pays, les États-Unis représentent un débouché majeur. C'est le cas de Madagascar (15,5 % des exportations totales) et de Maurice (10 %), dont les ventes reposent principalement sur le textile, l'agroalimentaire et certains produits extractifs. Bien que l'Éthiopie ait perdu l'accès à l'AGOA en 2022, le pays demeure relativement exposé, notamment à travers ses exportations de café. Dans une moindre mesure, les Comores (5 %) et le Kenya (6,5 %) exportent également vers les États-Unis, surtout du textile et des produits agroalimentaires. Or, l'expiration de l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) le 30 septembre 2025, en l'absence d'accords bilatéraux à ce stade, menace ces flux commerciaux. Ce dispositif permettait en effet à 32 pays d'Afrique subsaharienne, dont les 7 de l'AEOI, d'exporter sans droits de douane vers le marché américain.

RÉGIONAL

L'AGOA a expiré

L'*African Growth and Opportunity Act* (AGOA), a expiré le 30 septembre 2025. Cet accord, adopté en 2000 et prorogé à deux reprises (2004, 2015), permettait à 32 pays d'Afrique subsaharienne d'exporter sans droits de douane (pour 1800 produits donnés) vers le marché américain. Dans la région, seuls 7 pays en bénéficiaient (Comores, Djibouti, Kenya, Madagascar, Maurice, Rwanda, Tanzanie). En effet, les 8 autres pays de la région avaient été déclarés inéligibles, ont été suspendus, ou n'avaient pas manifesté d'intérêt. Avec l'expiration de l'accord, les exportations de la région sont désormais soumises aux droits de douane standards des États-Unis (OMC), soit en moyenne 15 à 20 % pour les produits textiles et habillement, qui constituaient l'essentiel des flux pour Madagascar, Maurice, le Kenya et les Comores, et 5 à 10 % pour la plupart des produits agroalimentaires. Cette évolution devrait fortement réduire la compétitivité de ces exportations sur le marché américain.

BURUNDI

Présentation d'un plan national sur l'énergie

Le Burundi a présenté, le 29 septembre, son plan national sur l'énergie, « *COMPACT National* », visant un alignement sur l'initiative de la Banque mondiale Mission 300. Celle-ci vise à fournir de l'électricité à au moins 300 millions d'habitants d'Afrique subsahariennes d'ici à 2030. L'objectif du plan burundais est de fournir, d'ici 2030, de l'électricité à 70 % de la population (contre environ 10 % aujourd'hui) et des solutions de cuisson propres (*clean-cooking*) à 40 % (quasi nul actuellement). La stratégie combine l'extension du réseau national et le développement solaire décentralisé, visant à multiplier par 3,5 la capacité installée et la production d'électricité en cinq ans, à partir de 204,9 MW actuels, dont 79 % hydroélectrique. Les besoins de financement sont estimés à 3,5 Md USD, avec 2 Md USD promis par le gouvernement et 1,5 Md USD attendu du secteur privé, un défi pour la confiance des investisseurs, les producteurs indépendants ne fournissant que 18,5 % de l'énergie. Intégré à la Vision 2040-2060, le plan vise un accès à 100 % à l'électricité d'ici 2060, 80 % via le réseau et

20 % solaire décentralisé, avec 99 % d'énergies renouvelables.

COMORES

La croissance devrait augmenter en 2025 (+3,9 %, après +3,4 %) selon la Banque centrale

Selon le rapport annuel 2024 de la Banque centrale des Comores publié en septembre, la croissance du PIB pour 2024 a été de +3,4 %, en hausse par rapport à 2023 (+3,1 %), malgré l'impact des aléas climatiques et l'épidémie de choléra. Cette croissance devrait s'afficher en augmentation, à +3,9 % en 2025. L'inflation a atteint +5,1 % en 2024, en forte diminution par rapport à 2023 (+9,0 %). Cette baisse devrait se poursuivre cette année, avec une estimation à +3,1 %.

DJIBOUTI

Signature de deux conventions de financement avec l'Union européenne

L'Union européenne et Djibouti ont signé deux nouvelles conventions de financement dans le cadre du programme indicatif pluriannuel 2021-2027, doté de 28 M EUR pour 2025-2027. La première action vise à combattre les mutilations génitales féminines à travers la mobilisation des acteurs publics et communautaires afin de protéger les droits des femmes et lutter contre les violences basées sur le genre. La seconde, « Facilité de Coopération II », appuiera la mise en œuvre des nouveaux mécanismes de coopération au développement et le suivi du futur Plan national de développement du gouvernement djiboutien.

ÉTHIOPIE

Allègement des restrictions sur la croissance du crédit

Lors de sa 4^e réunion le 29 septembre 2025, le comité de politique monétaire (CPM) de la Banque centrale éthiopienne (NBE) a décidé d'alléger les restrictions sur la croissance annuelle du crédit, passant d'un plafond de 18 % à 24 %, bien qu'il fût initialement envisagé de supprimer ces restrictions, comme suggéré par le FMI. Créé en décembre 2024,

Le CPM avait déjà relevé le plafond de croissance du crédit de 14 % à 18 %, dans un contexte de décélération de l'inflation, passée de +28,2 % en août 2023 à +17,8 % en novembre 2024, puis à 13,6 % en août 2025 (glissement annuel). Le CPM a également confirmé le maintien du taux directeur à 15 %, ainsi que des conditions applicables à la facilité permanente de dépôt et de prêt, de même que le taux des réserves obligatoires des banques auprès de la NBE.

Signature d'un plan d'action avec la Russie pour la construction d'une centrale nucléaire

L'Éthiopie et la société d'état russe pour l'énergie atomique, Rosatom, ont signé le 25 septembre un plan d'action. Celui-ci décrit les mesures pratiques de coopération entre Rosatom et l'Ethiopian Electric Power pour la construction d'une centrale nucléaire en Éthiopie. Cette initiative s'inscrit dans l'objectif des autorités éthiopiennes d'augmenter et de diversifier la production d'électricité. En plus de la construction de la centrale nucléaire, le gouvernement prévoit de former le personnel éthiopien, de renforcer le cadre réglementaire et de créer un centre sur les sciences et technologies nucléaires. Un accord intergouvernemental devrait suivre pour entériner la coopération entre les deux pays. D'après le coordonnateur du programme nucléaire national éthiopien, la construction de la centrale prendra à minima une dizaine d'années 10 ans. Cette annonce fait suite à l'inauguration le 9 septembre du Grand Barrage de la Renaissance (5,2 GW). L'Éthiopie vise une capacité électrique installée de 14 GW à horizon 2030.

Nouvelle taxe de 30 % sur les produits pétroliers

Le ministère des Finances a instauré pour l'année fiscale 2025/26 une taxe combinée de 30 % sur les produits pétroliers, composée d'une TVA et d'un droit d'accise de 15 % chacun. Cette décision intervient après la levée progressive des subventions aux carburants depuis 2022, qui avait déjà entraîné un triplement du prix du diesel et de l'essence. Cette mesure s'inscrit dans l'objectif fixé par le programme du FMI d'accroître les recettes publiques d'un point de PIB, dans un contexte où le ratio fiscal de l'Éthiopie demeure parmi les plus faibles d'Afrique subsaharienne, à seulement 7,5 % en 2024 (13,2 % en moyenne sur le continent). La mesure alimente de fortes inquiétudes dans un contexte d'inflation toujours élevée (+13,6 % en glissement annuel en

août), avec le risque d'alourdir les coûts opérationnels des entreprises et d'éroder davantage le pouvoir d'achat des ménages éthiopiens.

KENYA

Stratégie de la Banque centrale pour réduire les frais de transaction mobile et à accroître les envois de fonds de la diaspora

Le projet de Stratégie nationale d'inclusion financière 2025–2028, publié par la Banque centrale du Kenya (CBK) le 26 septembre, vise à réduire les frais de transactions de monnaie mobile (*mobile money*). De 0,178 USD en 2024, les frais de transactions visent à être réduits à 0,078 USD d'ici 2028. Actuellement, certaines commissions atteignent 6,9 % du montant transféré, dépassant les frais bancaires, et contribuant à une stagnation de l'utilisation de la monnaie mobile. En juin 2025, l'Autorité des communications du Kenya (CAK) a rapporté 47,7 millions d'abonnements au mobile money, soit un taux de pénétration de 91 %, contre 77,3 % l'année précédente. La CBK cherche aussi à doubler la part des envois de fonds de la diaspora investis, de 25 % à 50 %, favorisant les flux de portefeuille et la confiance dans les investissements directs étrangers. L'objectif poursuivi est de porter le total des envois de fonds à 7,7 Md USD d'ici à 2030. Les envois de fonds représentaient 4 % du PIB en 2024 (après 3,9 % en 2023), tandis que le nombre de bénéficiaires est passé de 75 080 en 2019 à 1,78 M en 2024 (6,3 % des adultes, contre 0,3 %).

Faible collecte de l'impôt sur les sociétés en FY2024/25

Selon l'Autorité fiscale kényane (KRA), 74,7 % des entreprises enregistrées n'ont pas versé d'impôt sur les sociétés en 2024/25. Sur 618 401 sociétés inscrites, seules 152 432 ont déclaré des bénéfices imposables, soit un taux de 25,2 %. Ce résultat s'expliquerait à la fois par la faible rentabilité affichée par une grande partie des entreprises, et par ailleurs par des pratiques d'optimisation fiscale qui réduisent l'assiette imposable. Les arriérés fiscaux atteignent 183 Md KES (env. 1,2 Md EUR), en forte hausse, accentuant la pression sur les finances publiques. Pour élargir l'assiette fiscale, la KRA mise sur la digitalisation et l'analyse de données afin de mieux identifier les entreprises non conformes et de réduire les pertes de recettes.

Légère hausse de l'inflation en août

L'inflation s'est établie à +4,6 % en septembre 2025 (contre +4,5 % en août), selon le *Kenya National Bureau of Statistics (KNBS)*. Cette légère hausse s'explique par les produits alimentaires et des boissons non alcoolisées (+8,4 %, après +8,3 % en août), ainsi que le logement, Eau, Électricité, Gaz et autres combustibles a accéléré (+1,4 %, après +0,8 % en août). À l'inverse, l'inflation des transports a diminué (+4,0 %, après +4,4 % en août). L'inflation sous-jacente a légèrement diminué (+2,9 %, après +3,0 % en août).

MADAGASCAR

Dissolution du gouvernement par le Président de la République

Lors d'un discours à la nation le 29 septembre 2025, le Président Andry Rajoelina a annoncé la dissolution du gouvernement dirigé par le Premier ministre Christian Ntsay. Dans ce contexte, la nomination d'un nouveau Premier ministre et la constitution d'un nouveau gouvernement est prévue dans un délai de 7 jours. Cette dissolution intervient suite aux manifestations contre les coupures d'eau et d'électricité qui ont débuté le 25 septembre à l'appel du collectif « Generation Z Madagascar », et des pillages qui ont ciblé de nombreuses entreprises dans le secteur des services et du commerce. Le Président a également annoncé la mise en place immédiate d'une cellule anti-pillages, et de dispositifs d'accompagnement des entreprises, notamment des prêts à taux zéro, pour accompagner la relance économique.

MAURICE

Hausse de la production de poisson au 1^{er} semestre 2025

Selon Statistics Mauritius, la production de poissons a atteint 16 898 tonnes au 1^{er} semestre, en hausse de +4,1 % par rapport à la période équivalente en 2024. Le poisson et les préparations de poisson ont constitué le 1^{er} poste pour les exportations de Maurice en valeur (6 Md MUR, soit 112,1 M EUR) au 1^{er} semestre 2025. Concernant la canne à sucre, 284 hectares ont été récoltés au cours des 6 premiers mois de l'année, permettant une production de canne à sucre de 23 399 tonnes, pour 1 781 tonnes de sucre (-30,9 %) produites. Le sucre a été le 3^{ème}

poste pour les exportations (4,4 Md MUR, soit 81,9 M EUR) sur cette période. D'après la Chambre d'agriculture de Maurice, la production de canne à sucre devrait atteindre environ 220 000 tonnes sur l'ensemble de l'année 2025, ce qui signifierait une baisse de -2,5 % par rapport à 2024.

OUGANDA

La Banque mondiale anticipe +6,2 % de croissance pour la FY2025/26

Selon le dernier [rapport](#) de la Banque mondiale, l'économie ougandaise affiche une dynamique robuste. Sur les neuf premiers mois écoulés, le PIB a progressé de +6,8 %, tiré par l'agriculture, l'industrie manufacturière (pharmacie, construction) et les exportations de café, or et cacao. L'inflation est restée contenue (+3,5 %), tandis que le déficit courant s'est réduit grâce à la hausse des exportations et au dynamisme du tourisme. Les investissements étrangers directs (6,2 % du PIB) sont stimulés par le secteur pétrolier. Toutefois, les finances publiques demeurent fragiles avec un déficit budgétaire de -7,6 % du PIB et une dette proche de 53 % du PIB. Le rapport insiste sur la nécessité de renforcer la mobilisation fiscale avec trois priorités : réforme de l'impôt sur le revenu, meilleure taxation des hauts revenus et rationalisation des exemptions. Pour consolider les comptes en période électorale, la Banque invite le gouvernement à limiter les dépenses non planifiées et à investir dans le capital humain afin d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure).

RWANDA

Visit Rwanda signe avec des équipes de la NBA et de la NFL

Visit Rwanda, la marque de tourisme officielle du Rwanda Development Board (RDB), a annoncé le 29 septembre des partenariats pluriannuels avec les Los Angeles Clippers de la *National Basketball Association (NBA)* et les Los Angeles Rams de la *National Football League (NFL)*. L'accord fait de *Visit Rwanda* le sponsor exclusif du logo sur maillot des Clippers, leur partenaire tourisme officiel et le sponsor café de l'Intuit Dome, avec des initiatives communautaires à Los Angeles et au Rwanda (rénovation de terrains, stages d'entraînement).

Avec les Rams, *Visit Rwanda* devient sponsor international officiel du tourisme de l'équipe, du SoFi Stadium et d'Hollywood Park, tout en parrainant des espaces premium comme le West Owners Club et le North Canyon Basin. Ces accords renforcent la visibilité du Rwanda sur le marché sportif américain et complètent les partenariats avec Arsenal, le PSG, l'Atlético de Madrid et le Bayern Munich en Europe.

SOUDAN DU SUD

Révocation des permis des entreprises impliquées dans l'activité minière illégale

Le sous-secrétaire du ministère des Mines, Dr Matiok Santino, a mis en garde contre l'activité minière illégale, « qui constitue une menace pour l'économie du pays en raison d'une perte considérable de ressources ». Ces déclarations se sont tenues lors de la visite sur des sites miniers dans les environs de Djouba. Le sous-secrétaire a annoncé la révocation des permis des sociétés contrevenantes et a affirmé que les autorités effectuaient des visites de sites pour s'assurer de la conformité des entreprises impliquées dans l'extraction. Selon un [rapport](#) du Conseil des droits de l'homme, publié à la mi-septembre, le secteur extractif hors-pétrole du Soudan du Sud émerge comme un nouveau terrain de corruption à travers la diversion des recettes. Le rapport indique que la plupart des activités minières sont informelles ou illicites, et que les paiements versés à des responsables corrompus ne sont pas enregistrés dans les livres comptables.

SEYCHELLES

Tenue du 2^e tour de l'élection présidentielle en octobre

Le 1^{er} tour de l'élection présidentielle seychelloise de 2025 s'est tenu du 25 au 27 septembre 2025, avec un taux élevé de participation (84,2 %). Il a été remporté par Patrick Herminie, candidat de l'opposition (United Seychelles, 48,8 % des voix) devant le Président de la République sortant Wavel Ramkalawan (parti Linyon Demokratik Seselwa ou LDS, 46,5 %), qui se présentait pour un second mandat. Un second tour se tiendra du 9 au 11 octobre. Il intervient dans un contexte de poursuite de la stabilité économique et de progrès dans la lutte anticorruption, dans un archipel où les enjeux de santé publique demeurent importants (près de 10 % de la jeunesse seychelloise est dépendante envers les stupéfiants).

TANZANIE

Légère hausse de l'inflation en août

Le Bureau national des statistiques de Tanzanie a indiqué que l'inflation avait légèrement augmenté en août (+3,4 %, après +3,3 % en juillet 2025). Cette légère hausse s'explique par les produits alimentaires et des boissons non alcoolisées (+7,7 %, après +7,6 %). La tendance suivie par l'inflation depuis plus d'un an (entre +3,0 % et +3,4 %) reflète la stabilité de l'inflation, maîtrisée par la Banque centrale. La cible de la Banque centrale se situant à [+3,0 % ; +5,0 %].